

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Selon l'article L.2122-1-1 du CGPPP en vue d'attribution de conventions d'occupation temporaire du domaine public portuaire d'emplacements professionnels

Concessionnaire : **Syndicat Mixte Saint-Quay-Portrieux Port d'Armor**, Hôtel de Ville avenue Foch 22410 Saint-Quay-Portrieux, pris en la personne de monsieur le président en qualité de représentant légal.

Exploitant : Régie Autonome d'Exploitation Saint-Quay Port d'Armor, Capitainerie, 22410 Saint-Quay-Portrieux.

Lieu : port de plaisance à flot de Saint-Quay-Portrieux.

Objet : candidature de professionnels à l'attribution d'emplacements individualisés et spécifiques.

Détail des lots : La présente consultation a été divisée en 17 lots distincts, répartis en 4 catégories, en fonction de la nature des lots et des activités limitativement autorisées, lots par lots, selon le détail spécifié ci-après,

Catégorie 1 : loueur (voiliers et moteurs, hors catamarans)
Lots référencés numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6

Catégorie 2 : réparation navale (chantier, maintenance et réparation)
Lots référencés numéros 7, 8, 9, 10, 11, 12

Catégorie 3 : Club de plongée (découverte, formation adultes et enfants)
Lot numéro 13

Catégorie 4 : Bateau Ecole (permis bateau et formation)
Lots numéros 14, 15, 16, 17

Information spécifique : Les soumissionnaires pourront postuler pour un ou plusieurs lots.

Durée de l'autorisation : 5 ans.

Les conventions prendront effet au 01/01/2024 jusqu' au 31/12/2028.

Conditions de participation : Le dossier de consultation complet sera remis gratuitement aux soumissionnaires intéressés qui en feront la demande par mail à l'adresse : direction@port-armor.com
Ou mis à disposition à la capitainerie (adresse) contre récépissé.

Le candidat est invité à fournir un dossier composé de toutes les pièces énumérées dans le règlement de l'appel à candidatures et strictement présenté comme spécifié dans ledit règlement dans les délais impartis.

Redevance : Cette dernière est fixée dans le règlement de la consultation.

Critères : Les propositions seront analysées au regard des critères mentionnés dans le règlement
Et une convention d'occupation temporaire sera délivrée au candidat retenu selon ces critères.

Date ultime de dépôt du dossier complet : 4 décembre 2023 à 12 heures à la capitainerie

Modalités de dépôt de l'offre : Dépôt dématérialisé obligatoire (clef USB) reçu complet avant la date et heure limite et copie papier de sauvegarde à déposer dans les mêmes conditions ou RAR avec mention seulement : « Convention d'occupation du domaine public portuaire – Lot n°Ne pas ouvrir »

Renseignements : RAE Saint-Quay Port d'Armor – Capitainerie, 22410 Saint-Quay-Portrieux

Contact : Monsieur Jean-François Riat – direction@port-armor.com - 02.96.70.81.30

Date de la publication du présent avis de mise en concurrence : le 10 novembre 2023